

Rappel des trois démarches à faire le plus rapidement possible en cas de vol dans une église

1. Porter plainte près de la police locale.
2. Téléphoner au n° 02.642.65.77
Police judiciaire
Monsieur Rick Vanden Poel
Office Central d'oeuvres d'Art et Antiquités
Rue Fritz Toussaint, 8 1050 Bruxelles
djb.art@telenet.be
Interpol est doté d'une banque de données accessible à tous les services de police.
3. Prévenir le Service Presse et Communication de l'Evêché de Tournai :
redaction@evechetournai.be – 069 642 256
Veuillez donner le maximum de renseignements sur l'objet volé et si possible fournir une photo.
L'Evêché diffusera ces informations immédiatement sur son site Internet et dès que possible dans *Eglise de Tournai*.
En outre, il avertira le Service diocésain *Art, Culture et Foi*.